


AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES : NOTRE PRÉOCCUPATION CONSTANTE!

COMMISSAIRE AUX
PLAINTES
ET À LA QUALITÉ
DES SERVICES

1 877 962-9761
poste 452408

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec 

Tu crois que tes droits ne sont pas respectés? Tu veux que ça change?

Tu peux en parler avec ton intervenant ou une personne de confiance, bien souvent c'est suffisant!

Tu peux aussi décider de déposer une plainte, il s'agit d'un geste constructif! Contacte-nous, notre travail est de s'assurer que tes droits sont respectés.

TES DROITS



Droit à l'information sur les services disponibles



Droit à des services adéquats



Droit de choisir le professionnel et l'établissement qui te donnent des services



Droit de recevoir les soins requis en cas d'urgence



Droit d'être traité avec respect



Droit d'accepter ou de refuser des soins et services



Droit de participer aux décisions qui te concernent



Droit d'être accompagné et assisté par la personne de ton choix



Droit à l'hébergement



Droit de recevoir des services en anglais



Droit d'accès à ton dossier d'utilisateur



Droit à la confidentialité de ton dossier



Droit de porter plainte

Tu peux contacter un membre de l'équipe du commissaire aux plaintes et à la qualité des services : 1 877 962-9761, poste 452408 ou plaintes.09cisss@ssss.gouv.qc.ca

Tu peux aussi demander de l'aide :

Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) : 1 877 767-2227

Comité des usagers : 1 866 545-2038, poste 342763